

Mise en ligne : 8 décembre 2021.
www.entreprises-coloniales.fr

L'HÔTEL DE FRANCE, Nam-Dinh



Coll. Olivier Galand
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Olivier_Galand.pdf
Nam-Dinh. — Hôtel de France (Coll. Union commerciale indochinoise).

Marie Clair *Émile* DAUPHIN, propriétaire
Fondateur en 1903 de l'Hôtel de la Rotonde à Hanoi
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Hanoi-Hotel_Rotonde_Dauphin.pdf

AVIS DE VENTE
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 mai-3 juin 1904)

M. E. Dauphin

Ayant acquis de M. Bagault ¹ son fonds de commerce de Café Restaurant « Hôtel de France » Nam Dinh oppositions à huitaine.

Gourmets
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 juillet-19 août 1904)

Pour faciliter la digestion, ne fumez après vos repas que les cigarettes égyptiennes Le Khédivé.

Dépôt chez E. Dauphin à Nam-Dinh.

LA RÉGION
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 juillet-19 août 1904)

De notre correspondant

Nam-Dinh

Voilà un coin rêvé du Delta tonkinois, une petite ville charmante sous tous les rapports que nous proposons comme modèle à combien d'autres localités.

Il faut y demeurer plusieurs jours, avoir l'occasion d'assister à une réunion pour en savourer la tranquillité et la gaieté.

Bien qu'il y ait à Nam-Dinh une forte garnison de tirailleurs tonkinois et une assez nombreuse population de colons et de fonctionnaires, on n'y rencontre nullement les éléments d'agitation qui semblent devoir se conserver perpétuellement dans maints endroits connus d'ailleurs. Est-ce à cause d'une ambiance spéciale ? Peut-être, mais ce n'est pas suffisant.

En réalité, c'est parce que Nam Dinh est dépourvu de cercles. Il n'y a ni cercle civil, ni cercle militaire, donc aucune parlote particulière où s'attirent les méchancetés.

Au café Caralp, au café Dauphin vont journallement nos civils et militaires au gré des rencontres plus souvent qu'au gré des sympathies car ce terrain libre pour les fréquentations et les conversations a rendu tous les éléments sympathiques les uns pour les autres.

Réellement, ce petit coin est plaisant, aussi n'y voit-on que des physionomies joviales franches d'allures, désireuses seulement d'écouler sans préoccupations professionnelles sans souci des personnes les heures de loisir qu'accorde le métier.

C'est d'autant plus rare, cette aménité générale, qu'il y a à Nam-Dinh tout un essaim de dames jeunes et jolies. Pas davantage une mondanité exagérée n'a froissé une modestie susceptible, et de toutes parts une amabilité bienveillante et une gentillesse avenante ont maintenu ce groupement si délicat sur un pied d'affable cordialité.

Et voilà comme il devrait en être partout. Cela part de haut, parfois, ce n'en est que mieux ; aussi devons-nous en louer Résident, Colonel, Commandants et ainsi de suite

¹ Frédéric-Alexis-Philippe Bagault : né le 20 mars 1870 à Bayonne, préposé de 2^e classe des Douanes et Régies. Rentré en France (1905).

qui tous collaborent pour cette union de tous avec le même esprit de bonté et de solidarité.

Liste des 109 électeurs consulaires français

ANNÉE 1906

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 5 février 1906)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/CCI_Haiphong_electeurs-1940.pdf

N° d'ordre	Maisons de commerce	Siège	Représentant	Profession
42	Dauphin	Nam-dinh	Dauphin	Hôtelier.

NAM-DINH

(*L'Avenir du Tonkin*, 5 août 1906)

Tirons la ficelle. — Le cheval arrêté le 24 juillet dernier et maintenu arbitrairement en fourrière malgré la réclamation de son propriétaire, M. Dauphin, a pu, grâce à la condescendance de M. Hibleur, commissaire de police et brigadier de gendarmerie, éviter le déshonneur de la vente publique. Son propriétaire, très touché, a acquitté la taxe et l'amende sans mot dire, coût trois piastres pour 10 jours de fourrière.

M. Dauphin avait été averti de la mise en vente de son cheval, à la date de 4 août prochain, par une lettre en date du premier, écrite en style administrativement courtois, où lui étaient rappelés les articles 47 et 45 de l'arrêté local de 12 avril 1900. Or, d'après les termes même de l'arrêté et sans vouloir y chercher malice, il est bien évident que M. Dauphin avait fait dès la première heure toute démarche nécessaire pour rentrer en possession de son cheval. La réponse que lui fit notre commissaire de police : « Je ne m'appelle pas la fourrière de Namdinh », lui ayant retiré tout goût de se refrotter à pareil buisson d'épines, il serait possible que notre compatriote, à qui un tort réel vient d'être causé, ne s'en tienne pas là et fasse auprès de M. qui de droit les démarches nécessaires pour être dédommagé du préjudice à lui causé, et rentrer en possession des taxes et amende arbitrairement perçues du fait de la plaisanterie de mauvais goût du commissaire de police.

Nous espérons que cette plaisanterie en serait resté là et que le léger avertissement que recevait notre commissaire de police, suffirait ; il n'en est rien. Nous croyons devoir attirer sur lui l'attention de ses supérieurs qui ont seuls pouvoir de mettre fin à ce dérèglement de fantaisie.
